



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 23 MARS 2015

Le 23 mars 2015 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2015

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Alexandre CZECH, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Excusé : Victor BONNOT.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sophie DARRAS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 11

Membres en exercice : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 16 février 2015.

1. Projet d'éclairage public : rue de la Grande Ville

A la demande de la Commune, le SYDESL a étudié et chiffré le projet de création d'un nouveau point lumineux dans la rue de la Grande Ville. Un poteau EDF est déjà existant. Le montant de la participation communale s'élève à 365.59 euros. Le Conseil approuve le projet, donne son accord pour le versement de la contribution communale au SYDESL et autorise le Maire à modifier le contrat de fourniture d'énergie en conséquence.

2. Durée d'amortissement de l'opération « Schéma directeur d'assainissement »

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. L'instruction budgétaire et comptable M49, relative à la gestion des services publics industriels et commerciaux, mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante. Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien. Le Conseil décide de fixer la durée d'amortissement de l'opération « schéma directeur d'assainissement » en dépenses (42 099.20 €) et en recettes (15 250 € : subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) sur une période de 10 ans à compter de l'exercice 2015 (article 1391 : 1 525 € ; article 2803 : 4 209 €).

3. Budget principal et annexe : vote des comptes administratifs 2014

Lecture est donnée des dépenses et recettes de l'année 2014 et des résultats au 31.12.2014 :

Budget principal : Section fonctionnement (Budget prévisionnel : 286 325 euros)

Dépenses : 213 162.57 € - Recettes : 324 460.55 €

Report exercice précédent 2013 : + 60 937.99 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2014 : 0.00 €

Le Conseil constate que le budget a bien été respecté en dépenses (aucun dépassement de crédits). En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté de 2013 était important (60 937 euros), auquel s'est ajouté le produit de la vente de la coupe de bois n° 7 pour un montant de 28 350 euros et un produit issu du FPIC en forte hausse (6 106 euros en 2014 contre 824 euros en 2013).

Section investissement (Budget prévisionnel : 98 320 euros)

Dépenses : 84 372.16 € - Recettes : 81 530.11 €

Report exercice précédent 2013 : - 15 197.15 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2014 : 5 140 € en dépenses (remplacement de la vaisselle de la salle des fêtes, réfection de la cheminée de la mairie, acquisition d'un radar pédagogique) et 11 447 € en recettes (subventions pour l'aménagement voirie devant l'école du Quart Rameau et pour la réfection de la rue du Quart Rouge).

Le Conseil constate que le don de Mme LAGRANGE a été beaucoup plus important que prévu (31 000 euros), ce qui a pratiquement permis d'équilibrer la section investissement.

Budget assainissement : *Section fonctionnement (Budget prévisionnel : 48 035 euros)*

Dépenses : 16 363.48 € - Recettes : 47 850.83 €

Report exercice précédent 2013 : + 25 917.49 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2014 : 0.00 €

Section investissement (Budget prévisionnel : 31 343 euros)

Dépenses : 10 192.68 € - Recettes : 24 772.00 €

Report exercice précédent 2013 : - 6 638.86 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2014 : 0.00 €

Le Conseil constate une légère baisse du produit du rôle assainissement en 2014 par rapport au prévision, peut être le signe que les habitants font plus attention à leur consommation d'eau.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice (31/12). Considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures inscrits dans les comptes administratifs du Budget principal et annexe, il est proposé aux membres du conseil d'approuver les comptes de gestion 2014 de M. le Trésorier en même temps qu'il sera procédé aux votes des comptes administratifs.

Sous la présidence de M. Alexandre CZECH, Maire adjoint (le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance), le Conseil, à l'unanimité :

- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2014 du budget principal et du budget annexe assainissement tel qu'ils ont été présentés,
- certifie qu'ils sont en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2014 par le receveur
- constate la sincérité des restes à réaliser.

4. Subventions 2015

M. le Maire propose d'attribuer la même enveloppe financière qu'en 2014 soit 500 euros. Les subventions liées au domaine médical et social (lutte contre le cancer, épicerie solidaire etc.) sont inscrites au budget du CCAS. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention aux organismes ci-dessous mentionnés au titre de l'exercice 2015 :

- Syndicat du cheval de trait : 100 €
- Lalheue Pierres d'Autrefois : 300 €
- Association Lait-tendre : 50 € (Abstention 1)
- Association Les PEP71 : 50 €

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 – Article 6574.

5. Vote des taux d'imposition 2015

Chaque année, il convient de voter les taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Il est proposé de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2013. Le montant fiscal prévisionnel

2015 s'élève à 69 604 euros. Le Conseil constate que pour la première fois, le produit des impôts ne suffit plus à équilibrer le compte 6554 et notamment la contribution versée au SIVOS (71 220.37 €). Le Conseil décide de reconduire les mêmes taux d'imposition, à savoir :

- 10,93 % pour la taxe d'habitation,
- 10,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 38,18 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

6. Budget principal et annexe : Affectation des résultats 2014

**** Budget principal :***

Excédent de fonctionnement reporté : 111 297.98 euros

Déficit d'investissement reporté : - 2 842.05 euros

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 euros

Restes à réaliser 2014 : + 3 464.95 €

**** Budget assainissement :***

Excédent de fonctionnement reporté : 31 487.35 euros

Excédent d'investissement reporté : + 14 579.32 euros

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 euros

Restes à réaliser 2014 : 0.00 euros

7. Budget principal : vote du budget primitif 2015

Le Conseil, après examen du projet de budget, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

- Section fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 355 445 euros

Dont restes à réaliser au 31 décembre 2014 : 0.00 €

- Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 75 314.00 euros

Dont restes à réaliser au 31 décembre 2014 : 5 140.00 € en dépenses et 11 447 € en recettes.

Section fonctionnement :

Dépenses :

Des crédits de fonctionnement inscrits au budget sont notamment affectés à :

- La fourniture de petits équipements : Le Conseil prévoit l'achat de petits matériels et outillage pour les cantonniers ainsi qu'une cafetière pour la salle des fêtes.
- L'entretien de la voirie et des réseaux : des crédits sont inscrits pour le curage de fossés communaux, la réfection du trottoir menant de la place à la mairie qui est noyé et impraticable par temps de pluie ainsi que pour la modification du rétrécissement route de la Chapelle pour prendre en compte les doléances d'un administré qui a des difficultés pour manœuvrer et rentrer avec son véhicule dans son habitation. M. le Maire précise, toutefois, que toute modification de cet aménagement devra faire l'objet d'une autorisation au préalable de la DRI.
- L'équilibre du budget CCAS : 812 euros (subvention de fonctionnement)

Recettes :

Pour la première fois, aucune dotation n'a été notifiée par l'Etat en 2015. Seule certitude, une baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat de l'ordre de - 9 %.

Investissement :

Dépenses :

Les crédits d'investissement inscrits au budget sont affectés à :

- des travaux dans la forêt communale : Le Conseil valide le programme d'action 2015 transmis par l'ONF. (Reboisement de coupe de régénération 6 : 4 400 € en 2015 puis 8 916 € en 2016). M. le Maire précise que ce montant ne tient pas compte des subventions à venir.
- la voirie : travaux de réfection de la rue du quart rouge à terminer, réfection de la rue des Brenots, acquisition de panneaux de signalisation, acquisition d'un radar pédagogique (Buisson Roncin) payé en début d'année 2015.
- des travaux d'accessibilité devant la salle communale côté rue du quart Goin.

- l'achat de matériel : remplacement vaisselle salle communale. Considérant que le terrain de football, qui sera remis en état en 2015, ne sera toutefois, pas praticable cette année, le Conseil décide de ne pas inscrire au budget l'acquisition d'un tracteur-tondeuse communal.
- des travaux sur bâtiments communaux : réfection de la cheminée de la mairie, remplacement de la porte du garage de la mairie, réfection de la toiture et de l'électricité de l'atelier municipal, réfection du sol de la bibliothèque, création d'une marquise pour le duplex. M. le Maire précise que le toit de la mairie sera expertisé en même temps que la cheminée sera consolidée et rebouchée.
- des travaux sur le petit patrimoine : réfection du four à pain de la cure. M. le Maire précise qu'il fera une demande auprès de la Communauté de Communes qui a en projet la réfection du petit patrimoine de l'intercommunalité en lien avec l'association Tremplin Homme et Patrimoine.

Recettes : Des dossiers de demandes de subventions seront constitués pour les travaux d'accessibilité.

Une étude sera lancée cette année pour le projet de rénovation de l'école du Quart Rameau.

8. Budget annexe « assainissement » : vote du budget primitif 2015

Le Conseil, après examen du projet de budget, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

- Section fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 55 155.00 euros

Dont restes à réaliser au 31 décembre 2014 : 0.00 €

- Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 27 747.00 euros

Dont restes à réaliser au 31 décembre 2014 : 0.00 €

Le Conseil constate qu'il n'y a plus d'emprunt sur le budget assainissement. Certaines opérations d'amortissement arrivent également à terme. En investissement, des crédits ont été affectés pour le remplacement complet des deux pompes des stations de relevage.

Considérant la bonne situation financière du budget assainissement, la rénovation d'une partie du réseau collectif pourrait être envisagée à compter de 2016. Pour cela, une réunion préparatoire est envisagée courant mai/ juin en présence de l'Agence de l'eau RMC, de la DDT, du Conseil général, de l'Agence technique départementale et de l'EPTB) afin de bénéficier d'un appui technique sur le dossier et étudier toutes les possibilités de subventions. M. LE DARD s'interroge sur l'opportunité d'engager des dépenses dans la réfection de la voirie si la commune entreprend en 2016 la rénovation du réseau d'assainissement collectif. M. CZECH ajoute que la question se pose également eu égard aux travaux qui seront menés pour la fibre optique d'ici 4 ans. M. le Maire est d'accord, un diagnostic sur l'état du réseau de la rue du quart rouge et de la rue des Brenots sera fait avant d'entreprendre les travaux prévus. M. le Maire précise également qu'il a commencé à prendre contact avec les treize foyers de Lalheue qui déversent leurs eaux de pluies dans le réseau collectif d'assainissement.

- Questions et informations diverses

- Formation feux d'artifices : Samedi 4 avril à 13h30 en présence de M. François BRENOT.

- Tour de garde des élections : M. CZECH remplacera M. LE DARD pour le bureau de vote du 29 mars.

- Conseil municipal des jeunes (CMJ) : Deux candidats seraient intéressés pour intégrer le CMJ. Le Conseil propose de publier un article de relance dans le prochain bulletin municipal.

- Site Internet : M. CZECH fait un point d'avancement sur les éléments que chaque élu doit lui communiquer (photos individuelles, textes de présentation). Il confirme que les bulletins municipaux seront téléchargeables sur le site.

- Forêt communale : M. BECK souhaiteraient que les cantonniers fabriquent une soixantaine de plaquettes pour marquer les têtes de chênes.

- Eclairage public : M. LE DARD a constaté que beaucoup d'horloges étaient dérégées suite à des coupures de courant et à la vétusté du matériel. Après quelques réglages, il informe que l'éclairage public devrait désormais s'allumer au coucher du soleil.

- Travaux : M. LE DARD est chargé de remplacer l'éclairage du bar de la salle des fêtes et de poser deux interrupteurs extérieurs l'éclairage extérieur de la salle communale. M. BERTHIER est chargé de

remplacer les rideaux de la classe de Mme MILLARD qui se sont abîmés, de poser des baguettes d'angle dans la salle des fêtes, de poser des rideaux dans les bureaux de la mairie et de changer le barillet du tennis. M. BONNOT est chargé de labourer le terrain de foot pour préparer sa remise en état.

Prochaine séance le lundi 20 avril 2015.

La séance est levée à 22h22.

SIGNATURES

Jean-Pierre BECK	Alexandre CZECH	Elodie PHILIPPON
Sylvain BERTHIER	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
EXCUSÉ Victor BONNOT	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	